



AVIS AUX ELECTEURS

En charge de s'assurer de la régularité des listes électorales, la Commission de Contrôle s'est réunie le Jeudi 27 Mai 2021.

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, à J- 5 avant le scrutin, le tableau des inscriptions prises en application de l'article L.30 et des radiations (art. L.31) depuis la réunion de la Commission de Contrôle est mis à disposition des électeurs :

- par voie de consultation sur place auprès du secrétariat de la Commission de Contrôle (service élections – 1^{er} étage du centre administratif)
- à compter de ce jour

Drancy, le 15 Juin 2021

Le Secrétariat de la Commission de Contrôle

